



Conseil des AFFAIRES GÉNÉRALES (cohésion)

Mardi 25 avril à Luxembourg

La session du Conseil des affaires générales sera consacrée à la politique de cohésion.

Le Conseil, dont les travaux débiteront à 10 h 30, sera informé par la présidence de l'état d'avancement des travaux concernant une proposition législative **simplifiant les règles qui régissent les fonds structurels et d'investissement européens (fonds ESI)**, qui fait partie de la proposition de règlement communément appelée "omnibus". Les ministres prendront également note du mandat de négociation donné par le Conseil à la présidence en vue d'entamer des négociations avec le Parlement européen sur une proposition de **renforcer le soutien apporté par l'UE aux États membres affectés par des catastrophes naturelles**.

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur le thème "Rendre la politique de cohésion plus efficace, plus utile et plus visible pour les citoyens". Les ministres procéderont également à un échange de vues politique sur **la manière permettant de rapprocher la politique de cohésion des citoyens européens**.

Enfin, les ministres seront invités à adopter des conclusions sur la **mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE**.

Au cours du déjeuner, les ministres procéderont à un échange de vues sur le **rôle de la politique de cohésion après 2020**.

Sans débat, le Conseil adoptera:

- un règlement **mettant un terme aux frais d'itinérance sur le marché de détail** dans l'UE le 15 juin 2017
- une décision permettant d'améliorer la connectivité mobile grâce à **l'ouverture de la bande de fréquence 700 MHz au haut débit mobile**
- une directive relative au **contrôle des armes à feu**
- une directive visant à **protéger le budget de l'UE contre la fraude**
- le **plan multi-annuel de pêche pour la mer du Nord**.

La présidence tiendra une conférence de presse à l'issue de la session (vers 14 h 30).

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu/en/webcasts>

La transmission vidéo, téléchargeable en qualité "diffusion" (MPEG 4), et la photothèque sont accessibles à l'adresse suivante: <https://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/92671>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Règlement "omnibus"

La présidence informera les ministres de l'état d'avancement d'une proposition législative **simplifiant les règles qui régissent les fonds structurels et d'investissement européens**.

Les travaux sur le volet "cohésion" de la proposition législative communément appelée "omnibus" se sont conclus au niveau technique au sein du Conseil. D'une manière générale, les États membres sont favorables aux adaptations proposées par la Commission, qui visent à faciliter la vie à la fois des autorités de gestion et des bénéficiaires. Au terme des travaux techniques relatifs aux autres volets de la proposition législative "omnibus", le Comité des représentants permanents du Conseil sera invité à donner à la présidence un mandat de négociation pour les discussions avec le Parlement européen.

La présidence informera également les ministres de l'accord intervenu le 29 mars 2017 au sein du Conseil en vue de renforcer le soutien apporté par l'UE aux États membres affectés par des catastrophes naturelles. (<http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/03/29-natural-disasters/>)

Rapprocher la politique de cohésion des citoyens

Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur le thème "Rendre la politique de cohésion plus efficace, plus utile et plus visible pour les citoyens". Les ministres procéderont également à un échange de vues sur la manière dont les résultats de la politique de cohésion peuvent être rendus plus visibles par les citoyens et dont la politique de cohésion peut combler le fossé entre l'UE et ses citoyens.

Dans ce projet de [conclusions](#), le Conseil rappelle les résultats concrets obtenus par les programmes relevant de la politique de cohésion au cours de la période 2007-2013: l'aide financière octroyée à 121 400 start-ups et à environ 400 000 PME, le soutien apporté à 94 955 projets de recherche, ainsi que l'aide fournie pour la construction de 4 900 km de routes, la modernisation de 1 500 km de voies ferrées et la connexion de 6 millions de personnes à des réseaux de distribution d'eau potable nouveaux ou améliorés. Il estime également que les États membres et la Commission doivent consentir davantage d'efforts afin d'améliorer la visibilité de la politique de cohésion et de montrer comment celle-ci améliore la vie quotidienne et les conditions de travail des citoyens européens. En ce qui concerne l'après-2020, le projet de conclusions invite à poursuivre la simplification de la politique de cohésion à la fois pour les bénéficiaires et pour les autorités de gestion. Il souligne également l'importance de la politique de cohésion car elle permet de continuer à proposer un cadre stable et prévisible pour les investissements et la coopération afin de réduire les inégalités relatives au niveau de développement des différentes régions.

Stratégies macrorégionales de l'UE

La présidence informera les ministres sur les travaux menés au sein du Conseil à la suite du rapport de la Commission relatif à la mise en œuvre des stratégies macrorégionales de l'UE. Le Conseil sera invité à adopter des conclusions sur ce sujet.

Le projet de [conclusions](#) salue les premiers résultats obtenus dans le cadre des quatre stratégies macrorégionales actuelles de l'UE. Les stratégies existantes couvrent la région de la mer Baltique, la région du Danube, la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne et la région alpine. Par stratégie macrorégionale, on entend un cadre de coopération à travers lequel une région s'étendant sur plusieurs États membres et des pays tiers s'emploie à relever des défis communs.

Le projet de conclusions invite à étoffer les quatre stratégies macrorégionales existantes en matière de gouvernance, d'orientation vers les résultats, de financement, de communication et de coopération. La gouvernance pourrait être renforcée par une meilleure coopération entre les pays participants et leurs régions, par une adhésion plus étroite des ministères concernés et par la mise en place de réseaux de régions, de villes et d'autres acteurs clés. L'orientation vers les résultats pourrait être accrue en établissant des objectifs clairs et des indicateurs adéquats. Pour faire en sorte qu'un financement suffisant soit disponible afin de mettre en œuvre les stratégies et obtenir les résultats escomptés, il convient que toutes les sources de financement pertinentes soient mobilisées au niveau national et de l'UE. Les résultats obtenus devraient être diffusés aussi largement que possible afin d'accroître la visibilité des stratégies.